

ATTESTATION DE PAIEMENT CONGES 2023

L'historique de vos paiements est disponible sur Cibtp-raa.fr

Attestation : ATAB6HU4

Références à rappeler :

Votre identifiant CIBTP: 80284775-09

M. CHAPUIS STEVE

Pour nous contacter:

Votre espace dédié sur Cibtp-raa.fr Equipe : AN_001 - Production Téléphone : 04 50 10 04 42 Contact : cibtp-raa.fr/salarie/contact M. CHAPUIS STEVE 261 RUE DE LA MURAILLE 73310 VIONS

Document édité le 29/08/2023

ELEMENTS RETENUS	POUR LE CALCUL DE VOS CONGES ARRETES	S AU 31 MARS 2023				
	Périodes d'emploi	Eléments	JOURS ACQUIS			
Période	Période Employeur		Temps (1) Montant		JOURS ACQUIS	
01/04/2022 au 31/03/2023	ADRET ENERGIE	Travail Accident de travail Accident de trajet Maladie professionnelle Maladie non professionnelle Maternité/Paternité Intempéries Activité partielle Congé précédent	1801,80 HC	27831,70 4542,12	Congé légal Ancienneté Fractionnement Enfant à charge	30 3 0 0
		TOTAL	1 996	32 374		33

Montant de votre Indemnité Journalière (I.J) : la formule la plus favorable est retenue

Calcul au 10ème (article L. 3141-24 code du travail) (Montants cumulés / 10) / congé légal acquis

(32 374 / 10) / 30 = 107,91 €

Calcul au dernier taux (article D. 3141-33 code du travail) [(Temps cumulés x Taux) / 10] / congé légal acquis

[(1 996 x 15,58)/10]/30 = 103,65 €

RECAPITULATIF DE CE PAIEMENT													
	Date du 1 erjour Jo	Jours	Jours Jours	ours Dernier	rnier Formule	Indemnité	Congé	elégal	Co	ngé supplémentai	re	Indemnité	Dont prime
	de congé		indemnisés	taux	retenue	journalière	Congé principal	5 ^{ème} semaine	Ancienneté	Fractionnement	Enfants à charge	brute	de vacances
	31/07/2023	1	Régul.	15,58	10ème	107,91	0	0	-1	0	0	-140,28	-32,37
	TOTAUX	1	-1				0	0	-1	0	0	-140,28	-32,37

SITUATION DE VO	S DROITS A CONGES	APRES CE PAIEMENT					
	Congé légal Congé supplémentaire						
JOURS	Congé principal primable	Congé principal non primable	5 ^{ème} semaine	Ancienneté	Fractionnement	Enfants à charge	TOTAL
Acquis	24	0	6	3	0	0	33
Payés	17	0	0	0	0	0	17
Restants à payer	7	0	6	3	0	0	16

(1) Unités de temps : HC heures centièmes, MJ mois jours.

CIBTP CAISSE RHÔNE-ALPES AUVERGNE ZAC Cité Internationale 10 Quai Charles de Gaulle CS 20352 69463 LYON CEDEX 06



CIBTP CAISSE RHONE-ALPES AUVERGNE PARC ALTAIS 16 RUE DE LA LYRE CS 19051 74992 ANNECY CEDEX 9

SIRET: 779 787 035 00079 APE: 9411Z

DECOMPTE DE PAIEMENT DU 29/08/2023 CONGES 2023

à conserver sans limite de temps au même titre qu'un bulletin de paie

NIR : 1 76 11 73 008 032 Collège : ETAM Emploi : Employé

Qualification : ETAM niveau E Convention collective : Bâtiment

Entreprise

Raison Sociale : ADRET ENERGIE Identifiant CIBTP : 8402586-001 SIRET : 43295105100023 M. CHAPUIS STEVE 261 RUE DE LA MURAILLE 73310 VIONS

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salariale	Part employeur
Total BRUT	-140,28			
SANTE				
Sécurité Soc Maladie Maternité Invalidité Décès	-140,28			-11,15
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	-140,28	0,6000	-0,84	-1,76
ACCIDENTS DE TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES RETRAITE	-140,28			-0,77
Sécurité Sociale plafonnée	-140,28	6,9000	-9,68	-11,99
Sécurité Sociale deplafonnée	-140,28	0,4000	-0,56	-2,67
Complémentaire Tranche 1	-140,28	4,2600	-5,98	-8,08
FAMILLE	-140,28	.,_555	5,55	-5,04
ASSURANCE CHOMAGE				5,2 .
Chômage	-140,28			-5,89
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR LA CAISSE CIBTP	, i			-0,44
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	-139,58	6,8000	-9,49	·
CSG-CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	-139,58	2,9000	-4,05	
EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS DE COTISATIONS				-9,42
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			-30,60	-47,79

NET SOCIAL -112,28
TROP VERSE -109,68

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			-113,74	1 820,42
Impôt sur le revenu prélevé à la source	-113,74	0,0000	0,00	

		Montant
Indemnités nettes (après déductions des cotisations salariales et du prélèvement de l'impôt sur le revenu)	(EN EUROS)	-109,68
TOTAL VERSE PAR LA CAISSE *	(EN EUROS)	-188,07

Les charges sociales sur congés sont versées aux organismes

suivants :
- Sécurité sociale et assurance chômage,

- Retraite-Prévoyance.

Les entreprises ayant un contrat particulier avec PROBTP ou un autre organisme, reversent directement les cotisations retraite et prévoyance.

Pour toute question relative aux rubriques du bulletin de paie, consultez le portail www.servicepublic.fr / rubrique cotisations salariales.

Vos données à caractère personnel transmises par votre employeur font l'objet d'un traitement par la caisse, dans le but d'assurer la gestion de vos congés payés. Ces données sont conservées pendant la durée de votre rattachement à la caisse, sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. Pour connaître vos droits sur ces traitements, rendez vous sur le site internet de la caisse Cibtp-raa.fr « Mentions légales / protection des données à caractère personnel ».

Afin de faciliter vos démarches et de mieux gérer vos droits, la caisse communique au Répertoire national commun de la protection sociale des informations vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès à ces informations auprès de la CNAV et d'un droit de rectification auprès de la caisse.

^{*} charges patronales comprises